

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 3 février 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement no 402-2025 concernant la tarification des annonces publicitaires dans le journal Entre-Nous et modifiant le règlement no 222-2011 (225-2011, 232-2012, 241-2013, 273-2015, 347-2020, 377-2023 et 383-2024)

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128 route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou sur le site internet de la municipalité www.saint-isidore.net.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce cinquième (5^e) jour de février deux mille vingt-cinq (2025).



Mireille Couture,
Directrice générale
et greffière-trésorière